

PG
ENTREPRENDRE

Programme : Bilan Révélateur

Bilan de compétences

Objectifs

Le Bilan Révélateur a pour objectif de mener une réflexion stratégique sur votre parcours, de révéler ce qui fait sens pour vous, et de construire un projet professionnel durable, aligné avec vos aspirations. Il permet :

- d'identifier ses aspirations (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité)
- d'analyser ses compétences (ses ressources, ses savoirs et ses savoir-faire, ses savoir être, sa valeur ajoutée) afin de définir un projet professionnel.

Ce projet professionnel doit permettre d'améliorer son niveau de satisfaction au travail, mais aussi de développer son employabilité et de sécuriser son parcours. Il s'accompagne d'un plan d'action comprenant les étapes et formations nécessaires à son projet. Il vise également à développer des aptitudes, à s'orienter et à piloter sa carrière de façon autonome.

Public visé

Tout public désireux de

- Faire un point sur sa carrière professionnelle
- Réfléchir à une reconversion
- Souhaitant être accompagné dans une transition professionnelle

Prérequis

Aucun.

À noter qu'une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests.

Accès au public en situation de handicap

Pour les personnes en situation de handicap, nous mettons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter.

Moyens pédagogiques, méthodes et techniques d'encadrement

- Techniques de questionnement (verbales et écrites), d'écoute, et exercices
- Apports de connaissances : marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financement

- Enquêtes-métiers : ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés
- Inventaire de personnalité, vos fonctionnements relationnels, Inventaire des intérêts professionnels, par la passation et la restitution des tests : Profil PRO-2 (outil identifiant les zones de confort et les écarts avec les métiers), d'autres tests peuvent compléter cette phase (Profil entrepreneur, profil management, Process Communication, Quotient Émotionnel, Profil Vente, etc.)
- Coaching projectif® : vous êtes guidé pour faire émerger vos compétences, activités, domaines, dans lesquels vous vous projettez
- Rédaction d'une synthèse : la synthèse reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.

Moyens d'évaluation des acquis

Avant le démarrage du bilan, nous recueillons vos attentes et vos besoins. Nous définissons les dates des RDV.

Pendant le bilan, lors de la 1ère séance, des objectifs quantifiables sont définis. A chaque séance, des feuilles de présences sont à signer.

A la fin du bilan, une validation des objectifs personnels est réalisée et une synthèse personnalisée et confidentielle permettant l'évaluation de l'atteinte des objectifs est remise.

Cette synthèse reprend les éléments clés du bilan comme le contexte, les objectifs, le cheminement pendant le bilan, les compétences, les valeurs, besoins, conditions de travail, l'identification du projet et du plan d'action.

La date du RDV de suivi à 6 mois est définie lors de la dernière séance.

Appréciation des résultats

Synthèse confidentielle et personnalisée

Questionnaire de satisfaction à chaud à la fin du bilan

RDV de suivi et évaluation à froid à 6 mois.

Déroulement

Le bilan de compétences comprend trois phases réglementaires inscrites au Code du travail.

1. Une phase préliminaire (2 h) qui a pour objet de mieux vous connaître

Écoute et analyse de vos attentes et objectifs à court et moyen terme, reconstruction de votre parcours professionnel et de vos orientations, de vos critères de satisfaction, présentation du contenu et de la méthode de travail, des modalités de déroulement du bilan de compétences.

Validation des objectifs de votre bilan de compétences.

2. Une phase d'investigation (20 h)

Cette phase vise à faire émerger les éléments clés de votre identité professionnelle et de vos moteurs personnels, afin de révéler les pistes les plus cohérentes avec qui vous êtes aujourd'hui.

Vous êtes accompagné en démarche miroir :

- Identification et analyse de vos compétences, de vos capacités, vos motivations et centres d'intérêts professionnels.
- Identification de vos traits de personnalités, de vos axes de développement personnel

Travail sur vos valeurs, identité professionnelle, environnement, aide à la définition d'objectifs concrets et réalisables, dans le cadre d'un coaching.

Élaboration des pistes et possibilités de domaines d'activités, de métiers en lien avec vos centres d'intérêts, aptitudes, compétences transférables.

Confrontation à l'environnement socio-professionnel (information sur les métiers, les fonctions, les secteurs d'activité, les entreprises, le marché du travail, recherche de formation, rencontres professionnelles).

Aide à la mise en place d'actions concrètes en vue de valider votre projet professionnel.

3. Une phase de conclusion (2 h)

L'objectif de ce rendez-vous est de faire le point sur la réalisation de votre projet professionnel et sur le déroulement du bilan de compétences, de déterminer ensemble les actions à poursuivre.

Lors de cet entretien nous vous présentons et remettons la synthèse écrite de votre bilan de compétences. Ce document est strictement confidentiel.

Nous assurons un suivi à 6 mois après votre bilan de compétences.

Formatrice

Le bilan est réalisé par une praticienne en bilans de compétences certifiée. Elle a une expérience de 6 ans dans le domaine de l'accompagnement et du coaching.

Modalités et délais d'accès

Le bilan de compétences est une prestation individuelle et personnalisée.

Il est réalisé à distance sous forme de visioconférence.

Nous analysons toute demande sans délai. Une fois le diagnostic réalisé, la réponse du dossier de financement permet de lancer le bilan.

Durée

- 24 heures sur 12 semaines
- Fréquence des rendez-vous : hebdomadaire
- 9 entretiens en visioconférence
- Durée des rendez-vous : 2 h 00
- Nombre d'heures en visio-conférence : 17 heures
- 7 heures de travail individuel et de tests
- Le temps consacré à chaque phase est variable selon les besoins de chacun

Tarif

2 500 € TTC

Satisfaction

Satisfaction globale : 95 % *

Taux de réalisation de l'entretien de suivi à 6 mois : 100 %**

*Taux de satisfaction tous bilans confondus, des personnes répondantes en 2025

**Taux de réalisation de l'entretien de suivi par les personnes accompagnées en 2025

Comment financer un bilan de compétences ?

1. Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le CPF remplace l'ancien Droit Individuel à la Formation (DIF). Tout salarié bénéficie d'un compte personnel de formation qu'il conserve tout au long de sa carrière, même en cas de changement d'emploi ou de période de chômage. Procédure simplifiée, confidentialité vis-à-vis de l'employeur, délai rapide d'acceptation du dossier, le CPF est le moyen idéal pour financer un bilan de compétences.

Le CPF est aussi mobilisable par les agents de la fonction publique et les chef(fe)s d'entreprise. La demande de financement se fait directement via l'application

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

2. Le plan de développement des compétences

Le bilan de compétences peut être financé via le « Plan de Développement des Compétences » de votre employeur (entreprise, association, collectivités). Vous bénéficiez alors du financement intégral de la prestation.

3. France Travail (anc. Pôle Emploi)

Si vous êtes demandeur d'emploi, France Travail peut financer votre bilan de compétences via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) notamment si cette démarche s'inscrit dans une perspective de repositionnement professionnel ou de formation.

Prenez rendez-vous avec votre conseiller pour discuter de cette possibilité.

4. Autres modes de financement

Pour les personnes en situation de handicap, le bilan de compétences peut être financé par l'[AGEFIPH](#).

Selon votre secteur d'activité, des **fonds spécifiques** peuvent exister pour financer la formation continue et donc le bilan de compétences. Renseignez-vous auprès de votre branche professionnelle ou de votre syndicat.

5. Autofinancement

Si les options précédentes ne sont pas viables, il reste la solution de l'autofinancement. Bien que cela représente un coût, considérez-le comme un investissement sur votre avenir professionnel.

C'est la solution la plus simple et la plus rapide sans formalité ni délai.

Mis à jour le 3/12/2025